

rances, se rendent compte que nous avons en sa personne un actuaire de la plus haute compétence. Toutes les compagnies avec lesquelles j'ai pu venir en contact,—et il m'a été donné par le passé d'acquérir une expérience assez considérable dans les questions d'assurance, ayant été pendant plusieurs années directeur de la Metropolitan Life Insurance Company et connaissant au moins un peu la conduite des affaires des plus importantes sociétés d'assurance des Etats-Unis,—ont exprimé sur notre service des assurances, sur nos actuaires et sur notre surintendant, une opinion des plus satisfaisante. Elles sont convaincues que notre service des assurances est aussi bien administré, aussi bien dirigé que n'importe quel autre service du même genre dans l'univers. C'est l'expression de leur sincère conviction et ce qu'elles m'ont dit, je le dis à mon tour à la Chambre pour qu'elle apprécie ce jugement à toute sa valeur. Dans ces conditions, nous avons confié au surintendant de notre service des assurances la tâche onéreuse et responsable d'établir ce qu'était en réalité la situation et c'est à la suite de son investigation qu'il a donné, un certificat attestant que la Sun Life était bien une compagnie solvable.

Je ne possède aucune police dans la Sun Life Assurance Company ni dans la North American Life Assurance Company. On voudra donc, je l'espère, me rendre au moins le témoignage que je parle de cette question en homme désintéressé. Je n'ai pas besoin d'avouer ici que dans l'accomplissement de mes devoirs officiels aucune question ne m'a tenu plus à cœur que celle-là. Pourquoi donc? Parce qu'elle a trait à la vie de centaines de mille, j'allais dire de millions peut-être, de personnes, comme aussi d'être qui ne sont pas encore nés. Mon devoir me commandait de ne pas me prononcer sur de simples suppositions, mais de chercher, tenant compte des fluctuations qui se sont produites au cours des dernières années et des probabilités pour l'avenir, à faire en sorte que, sans restrictions autres que celles que j'ai indiquées ici même relativement aux valeurs, nos fonctionnaires fassent un rapport me permettant de dire à la population du Canada et d'ailleurs, dont la vie dépendait de la solvabilité de cette vaste entreprise, que la compagnie était solvable. C'est sur la foi de ce rapport que je me suis prononcé.

Je crois avoir dit la vérité. Je crois que la Sun Life Assurance Company est aussi solvable que doit l'être toute compagnie qui accepte des contrats d'assurance sur la vie. Je la crois solvable, parce que ceux qui ont la responsabilité de ce faire m'ont assuré que toutes les manières de calculer les obligations,

toutes les tables de mortalité et tous les systèmes de rendement des capitaux établissent que cette affirmation est exacte. J'ai dit à mes concitoyens, et je le répète ici, que c'est mal agir, à mon sens,—mal agir dans l'intérêt du peuple canadien et aussi des assurés qui se trouvent dans des pays autres que le nôtre,—que de faire dans cette enceinte une attaque malveillante et malicieuse et d'y ajouter foi parce qu'elle est lue par un membre de la Chambre quel qu'il soit. C'est ce que je pense de cette question et je le dis avec toute la déférence due à l'opinion des autres.

Allons un peu plus loin. Lorsque nous avons pris la direction des affaires, cette question faisait déjà l'objet des commentaires des journaux. C'était en 1930, non pas en 1931. Qu'ai-je fait alors? J'ai constaté que la Sun Life Assurance Company n'était sujette à aucune restriction relativement aux achats d'actions ordinaires. Il ne s'agit pas ici d'un secret; l'ancien ministre des Finances a préparé un bill pour limiter les pouvoirs de la compagnie dans le sens indiqué, mais il ne l'a jamais présenté à la Chambre. J'ai demandé à quelques-uns des directeurs de la Sun Life d'adopter un règlement limitant les achats d'actions ordinaires. Ils ont de fait passé un règlement limitant leurs achats à 25 p. 100, chiffre indiqué dans le projet de loi de l'ancien ministre des Finances. C'est ce qu'ils ont fait et ils ont respecté ce règlement. Il y a plus; depuis que nous sommes au pouvoir cette compagnie n'a acheté aucune action ordinaire si ce n'est celles qu'elle s'était engagée à acheter ou qu'elle a acquises sous forme de dividendes ou autrement.

Il y a un an les capitaux placés par la Sun Life Assurance Company of Canada dans les actions communes représentaient 51 p. 100 de leur actif; ils ne représentent plus aujourd'hui que 47 p. 100. A la fin de l'année, ils représentaient 47 p. 100. Mais qui plus est, à notre entrée en fonction, la Sun Life n'avait qu'une petite quantité de valeurs de l'Etat. Aujourd'hui, elle a 23 millions de dollars d'obligations du Dominion, qui représentent les réserves de placement des porteurs de polices. L'honorable préopinant me permettra de lui dire qu'il ne m'appartient pas de discuter les affaires des particuliers, même s'ils occupent une position importante dans l'entreprise dont il est question. Toutefois, le président de la Sun Life a été lui-même l'un des plus gros perdants sur les valeurs que j'aie jamais connu dans le pays. Je devrais probablement hésiter à faire cette déclaration, mais à la suite des remarques qui ont été faites, je crois avoir raison de le dire. Les placements de la Sun Life en